ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Industrie et P et T : personnel

Question écrite n° 7810

Texte de la question

M. Rene Couanau appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation de personnels detaches du ministere de l'industrie dans les prefectures de region. Ces personnels qui, en general, beneficient d'un detachement de cinq ans renouvelable, viennent d'etre informes que le ministere envisagerait de les integrer dans les personnels du SGAR ou du ministere de l'interieur. Une telle integration, si elle devenait effective, ne serait pas sans consequence sur la situation de ces personnels. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui faire connaitre ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique d'amenagement du territoire menee par le Gouvernement, la recomposition de l'ensemble des services territoriaux de l'Etat a pour objet de renforcer leur cohesion afin d'ameliorer leur efficacite et la qualite du service rendu a l'usager. Le rapprochement entre les delegations regionales au commerce et a l'artisanant et les secretariats generaux pour les affaires regionales, au sujet duquel l'honorable parlementaire a interroge le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur, procede de cette volonte et ne doit, bien evidemment, entrainer aucun ralentissement ou desagrement dans la carriere des agents concernes. La perspective logique du rapprochement entrepris vise effectivement a transferer au ministere de l'interieur et de l'amenagement du territoire ou aux secretariats generaux pour les affaires regionales, des credits budgetaires (postes budgetaires et credits de fonctionnement) correspondants. Mais l'integration des personnels detaches, comme d'ailleurs celle des agents mis a disposition qui en decoulera, ne peut etre que benefique pour ces derniers, dans la mesure ou cette prise en charge totale de leur gestion par une seule administration leur procurera les avantages inherents a toute gestion de proximite, notamment en termes d'avancement et d'information sur le deroulement des carrieres et sur toute question d'ordre professionnel ou personnel. Bien entendu, si pour des raisons personnelles, certains agents concernes par le rapprochement structurel envisage ne souhaitaient pas integrer l'administration du ministere de l'interieur et de l'amenagement du territoire, leur volonte serait respectee et tout serait mis en oeuvre pour que leur situation administrative soit reglee dans les meilleures conditions possibles. Le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur veillera tout particulierement au respect de ce dernier point.

Données clés

Auteur : M. Couanau René
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7810
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur
Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE7810

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3997
Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1696